

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## Dépistage COVID-19

### Qui doit se faire dépister et comment obtenir un dépistage

---

**Joliette, le 6 octobre 2020** – La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire rappeler à la population que les personnes qui présentent des symptômes, les personnes ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 et les personnes jointes par la Direction de santé publique dans le cadre d'une enquête de contacts sont invitées à se faire dépister.

Il est possible d'obtenir un rendez-vous et de se faire dépister :

1. En remplissant le formulaire de demande de prise de rendez-vous. Ce formulaire est disponible sur le site Web du CISSS à l'adresse suivante : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/depistage-covid-19/depistage-covid-19-rendez-vous/>. À la suite de l'envoi du formulaire de demande, le rendez-vous sera confirmé par téléphone dans un délai de 24 h;
2. En composant le 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h pour prendre un rendez-vous;
3. Sans rendez-vous, en se présentant au Pavillon Desrosiers-Langlois de Terrebonne, situé sur le terrain de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur. L'accès au dépistage sans rendez-vous se fait en empruntant la rue Marie-Rose. Les dépistages se font sous la tente, à l'auto, à l'extérieur de l'immeuble, 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h;
4. Après de la clinique mobile de dépistage dont le calendrier est disponible sur le site Web du CISSS à l'adresse suivante : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/depistage-covid-19/>.

La population est invitée à surveiller la page Facebook du CISSS et son site Web pour obtenir des informations en lien avec le dépistage.

#### Transmission du résultat

Les personnes ayant passé un test de dépistage dans l'une ou l'autre des cliniques de dépistage du CISSS recevront leur résultat par téléphone. À noter que la transmission des résultats par messagerie texte est en cours de déploiement. Le délai moyen pour obtenir le résultat se situe entre 2 et 3 jours.

Pour les personnes qui obtiennent leur résultat par téléphone, elles doivent mentionner leur besoin d'une preuve écrite du résultat lors de l'appel. Elles peuvent également en faire la demande en communiquant avec le Service des archives par courriel à l'adresse suivante : [resultats.covid.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca](mailto:resultats.covid.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 450 759-8222, poste 2070, option 6.

Les informations suivantes doivent être précisées :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Lieu où le prélèvement a été fait
- Adresse courriel
- Numéro de téléphone

La preuve écrite sera transmise par courriel dans un délai maximal de 48 h.

En terminant, la Direction du CISSS remercie la population qui collabore aux enquêtes de la santé publique et invite la population à poursuivre l'application rigoureuse des mesures en vigueur.

– 30 –

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière